

En Angleterre

Les examens en Angleterre et Pays de Galles

(Renseignements communiqués par M. J. H. Sullivan, instituteur à Manchester, et traduits de l'Espéranto par Mme Vincent, institutrice aux Andelys).

Les principaux examens sont le *General Certificate of Education* (Certificat général d'Etudes) qui a deux niveaux, O (ordinaire) et A (Supérieur). Les élèves passent l'examen de niveau O au bout de quatre ou cinq ans passés au collège, c'est-à-dire vers quinze ou seize ans (plus souvent seize). Pendant les quelques dernières années, beaucoup d'écoles communales pour enfants de onze à seize ans (l'équivalent de nos anciens C.C.) donnaient la possibilité de passer cet examen aux enfants désirant rester à l'école jusqu'à seize ans. (Chez nous, l'éducation est obligatoire de cinq à quinze ans, bien qu'on ait l'intention de prolonger la scolarité jusqu'à seize ans en 1970).

Les élèves de ces deux sortes d'écoles qui ont assez bien réussi cet examen (succès dans au moins cinq matières) et restent ou vont au collège pour deux (parfois trois) années supplémentaires dans ce qu'on appelle la « 6^e classe » peuvent passer le niveau A à dix-huit ans, dans un moins grand nombre de matières. Pour entrer à l'université on a en général besoin de trois matières au niveau A, avec trois autres matières au niveau O, et les résultats obtenus en A doivent être très bons. Pour entrer à l'école normale le minimum est, théoriquement, cinq matières au niveau O, mais pratiquement, il faut aussi actuellement au moins deux matières au niveau A.

Diverses professions et entreprises exigent de trois à cinq matières au niveau O à l'entrée.

Depuis 1965 au sud, à partir de 1966 dans le reste de l'Angleterre, a commencé un nouvel examen un peu moins élevé que le O. On l'appelle CSE (*Certificate of Secondary Education* : Certificat d'Etudes Secondaires) et il est surtout destiné aux élèves des *Secondary Modern Schools* (nos anciens CC). La principale différence entre



Photo Ribière

CSE et GCE (outre le niveau qui en fait ne diffère pas beaucoup) est que les maîtres ont beaucoup plus d'influence dans l'organisation du CSE. Des conseils régionaux administrent les deux examens, mais dans ceux du CSE les membres sont en majorité instituteurs, tandis que pour le GCE, les universités gouvernent en majorité. Dans deux des conseils régionaux du CSE, on a accepté l'Espéranto comme matière d'examen. Dans le GCE, en revanche, on n'a pas réussi jusqu'à maintenant à introduire l'Espéranto. Outre ces examens spéciaux pour les

élèves, diverses autorités organisent des examens, surtout, pour les adultes. Une importante instance nationale est la Société Royale des Arts, qui examine dans diverses matières (y compris certaines langues, dont l'Espéranto). Et, naturellement, il existe aussi des examens professionnels. Dans les universités le premier diplôme est celui de Bachelier (BA : bachelier ès arts), BS (bachelier ès sciences) qu'on acquiert ordinairement au bout de trois ou quatre ans d'études. Alors on peut devenir MA (maître ès arts), MS (maître ès sciences) puis docteur.